

COMMUNE DE FONTENAY LE PESNEL

PROCES VERBAL

De la séance du 27/04/2026

Nombre de Membres			Date de la convocation	Date affichage
Présents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération	13/04/2026	13/04/2026
15	15	15		

L'an deux mille vingt-six le 27 avril à 20 heures, le Conseil Municipal légalement convoqué le 13/04/2026 s'est réuni en séance ordinaire sur convocation du Maire Christian GUESDON.

Etaient Présents : Guesdon Christian, Baillat Christine, Fanet Jérémy, Collette Virginie, Lemonnier Jean, Filmont Laura, Le Coutey Jérôme, Fleury Dimitri, Lerosier Audrey, Renoncourt Gabriel, Crosville Angel, Villechenon Richard, Bauruelle Thomas, Boulenger Nathalie, Lemerre Lorelei.

Absents Excusés :

Secrétaire de séance : Lemerre Lorelei.

**APPROBATION du Procès-verbal du 30 mars 2026**

Le Conseil Municipal **approuve** le Procès-verbal du 30 mars 2026.

**Vote** :  Unanime  Pour 14  Contre  Abstention

Mr Richard Villechenon a signalé que le fils de Mr Chevalier devait être mis au courant concernant la demande d'honorariat ; ce qui a été réalisé par Mr Christian Guesdon mais ce dernier n'a obtenu aucune réponse.

Mr GUESDON Christian ajoute que la demande d'honorariat ne nécessite pas l'approbation de la famille concernée même si le Conseil Municipal et Mr Christian Guesdon tenaient à l'en informer.

**Deliberation 26-2026**

**OBJET : DEMANDE DE SUBVENTION DETR / DSIL / FONDS VERT**

Monsieur le Maire présente des devis concernant différents projets de réfection de parking et de voirie ainsi que le ravalement de l'atelier municipal :

Le montant total des travaux s'élève à 62 421.30 € HT

- Pluvial, rue de la Montoue : 6 711.80 € H.T
- Busage fossé, rue Segrays : 18 435 € H.T
- Reprise d'avaloirs, rue Flavacourt : 1300 € H.T
- Enrobé Parking Atelier, route de Tessel : 16 241 € H.T
- Bateau sur trottoir et sécurité (coussins Berlinois), rue Massieu : 7 450 € H.T
- Clôture aire de stockage matériaux + Dalle béton pour container à verres (rue Cauderue) : 12 283.50 € H.T

Cette dépense sera inscrite au budget 2026

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

**AUTORISE** Mr le Maire à solliciter la subvention DETR / DSIL / FONDS VERT pour le projet

**AUTORISE** Mr le Maire à signer tous les documents nécessaires à cette demande de subvention et à signer les devis s'y rapportant.

Vote :  Unanime  Pour 14  Contre  Abstention

**Deliberation 27-2026**

**OBJET : DEMANDE DE SUBVENTION APCR +**

Monsieur le Maire présente des devis concernant différents projets de réfection et création de voirie ainsi que le ravalement de l'atelier municipal situé, 12 Route de Tessel :

Le montant total des travaux s'élève à 96 128.33 € HT

- Pluvial, rue de la Montoue : 6 711.80 € H.T
- Busage fossé, rue Segrais : 18 435 € H.T
- Reprise d'avaloirs, rue Flavacourt : 1300 € H.T
- Enrobé Parking Atelier, route de Tessel : 16 241 € H.T
- Bateau sur trottoir et sécurité (coussins Berlinois), rue Massieu : 7 450 € H.T
- Clôture aire de stockage matériaux + Dalle béton pour container à verres (rue Cauderue) : 12 283.50 € H.T
- Ravalement atelier, route de Tessel : 33 707.03 € H.T (deuxième devis demandé mais en attente)

Cette dépense sera inscrite au budget 2026

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

**AUTORISE** Mr le Maire à solliciter la subvention APCR + pour le projet

**AUTORISE** Mr le Maire à signer tous les documents nécessaires à cette demande de subvention et à signer les devis s'y rapportant.

Vote :  Unanime  Pour 14  Contre  Abstention

**Deliberation 28-2026**

**OBJET : DEMANDE DE SUBVENTION AMENDES DE POLICE**

Monsieur Le Maire expose au conseil municipal la répartition des recettes provenant du produit des amendes de police pour les groupements de moins de 10 000 habitants exerçant la totalité des compétences en matière de voies communales, de transports en commun et de parcs de stationnement et les communes de moins de 10 000 habitants ne faisant pas partie de ces groupements. Elle propose donc de solliciter une aide auprès du Département au titre de la répartition du produit des amendes de police pour le projet suivant :

Travaux de réfection et création de voirie

Le coût prévisionnel du projet total est estimé à 50 137.80 € H.T

Ci-dessous, le détail :

- Pluvial, rue de la Montoue : 6 711.80 € H.T
- Busage fossé, rue Segrais : 18 435 € H.T

- Reprise d'avaloirs, rue Flavacourt : 1300 € H.T
- Enrobé Parking Atelier, route de Tessel : 16 241 € H.T
- Bateau sur trottoir et sécurité (coussins Berlinois), rue Massieu : 7 450 € H.T

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

**DECIDE** de réaliser les travaux pour un montant prévisionnel de 50 137.80 € H.T

**S'ENGAGE** à réaliser ces travaux sur l'année 2026 et les inscrire au budget en section d'investissement,

**AUTORISE** le Maire à solliciter une subvention auprès du Conseil départemental au titre de la répartition du produit des amendes de police pour l'opération susvisée et à signer les devis s'y rapportant.

Vote :  Unanime  Pour 14  Contre  Abstention

**Deliberation 29-2026**

**OBJET : AFFECTATION DE RESULTAT DU BUDGET 178 03**

Mr le Maire rappelle les résultats du budget annexe « Pôle Commercial » de l'exercice 2025. Le Compte Financier Unique s'est exécuté du 1er janvier 2025 au 31 décembre 2025 pour les opérations de la Section d'Investissement et pour les opérations de la Section de Fonctionnement.

De ce document comptable se dégagent les résultats du Compte Financier Unique et l'affectation de résultats suivants :

Fonctionnement	Recettes	Dépenses	
Résultat 2025	41 812.52	7 190.01	34 622.51
Résultat antérieur reporté			
<b>RESULTAT DE CLOTURE</b>			<b>34 622.51</b>
Investissement	Recettes	Dépenses	
Résultat 2025	37 984.06	30 000.00	7 984.06
Résultat antérieur reporté			-53 144.88
<b>SOLDE DEFICITAIRE D'EXECUTION</b>			<b>-45 160.82</b>
<b>AFFECTATION : REPORT EN DEPENSES INVESTISSEMENT 001</b>			<b>45 160.82</b>
<b>AFFECTATION : BESOIN DE FINANCEMENT (1068 RECETTES INVESTISSEMENT)</b>			<b>34 622.51</b>

Le Conseil Municipal après délibération, approuve à l'affectation de résultat.

Vote :  Unanime  Pour 14  Contre  Abstention

**OBJET : AFFECTATION DE RESULTAT DU BUDGET 178 02**

Mr le Maire rappelle que l'affectation de résultats du budget assainissement était à l'ordre du jour.

Mr le Maire rappelle également que la compétence de l'assainissement est transférée à la Communauté de Communes Seulles Terre et Mer depuis le 01/01/2026.

Ainsi, l'affectation de résultat du budget assainissement vers le budget principal se fait par opérations d'ordre et ne nécessite pas de délibération.

**Deliberation 30-2026**

**OBJET : AFFECTATION DE RESULTAT DU BUDGET 178 00**

Mr le Maire rappelle les résultats du budget principal de l'exercice 2025. Le Compte Financier Unique s'est exécuté du 1er janvier 2025 au 31 décembre 2025 pour les opérations de la Section d'Investissement et pour les opérations de la Section de Fonctionnement.

Mr le Maire rappelle également que la compétence de l'assainissement collectif est transférée à la communauté de communes Seulles Terre et Mer depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2026. Il convient donc d'intégrer les résultats du budget annexe « Assainissement 178 02 » dans le budget principal, puis de transférer ces résultats à la communauté de communes Seulles Terre et Mer.

De ce document comptable se dégagent les résultats du Compte Financier Unique et l'affectation de résultats suivants :

<b>Fonctionnement</b>	Recettes	Dépenses	
Résultat 2025	701 290.01	499 572.25	201 717.76
Résultat antérieur reporté			233 663.71
<b>RESULTAT DE CLOTURE</b>			435 381.47
			435 381.47
			+ 27 071.96
			(résultats
			Fonctionnement
<b>AFFECTATION : REPORT EN FONCTIONNEMENT RECETTES 002</b>			Budget 178 02)
			= 462 453.43
<b>Investissement</b>	Recettes	Dépenses	
Résultat 2025	455 952.82	286 410.78	169 542.04
Résultat antérieur reporté			-249 171.52
Déficit			-79 629.48
Reste à réaliser			-32 147.55
<b>SOLDE D'EXECUTION</b>			-111 777.03
			-79 629.48
			+ 151 392.90
			(résultats
			Investissement
<b>AFFECTATION : REPORT EN INVESTISSEMENT RECETTES 001</b>			Budget 178 02)
			= 71 763.42

Vote :  Unanime

Pour 14

Contre

Abstention

*Deliberation 31-2026*

**OBJET : VOTE DU BUDGET PRIMITIF 178 03**

EXPOSE :

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil Municipal le Budget Primitif 2026 du budget Pôle Commercial.

PROPOSITION :

Suite à cet exposé, les membres du Conseil Municipal, après en avoir délibéré décide de voter le BP 2026 Pôle Commercial équilibré en Dépenses et Recettes :

	Recettes	Dépenses
<b>FONCTIONNEMENT</b>	47 532.45	47 532.45
<b>INVESTISSEMENT</b>	76 960.82	76 960.82

Le Conseil Municipal vote à le Budget Primitif 2026 Pôle Commercial.

Vote :  Unanime  Pour 14  Contre  Abstention

*Deliberation 32-2026*

**OBJET : VOTE DES TAUX DE TAXES**

Le Conseil Municipal décide :

Base 2026 prévisionnelle Taxe foncière Bâti :	785 500	Taux : 30.01%	Produit attendu : 235 729
Base 2026 prévisionnelle Taxe foncière Non Bâti :	101 000	Taux : 13.38 %	Produit attendu : 13 514
Base 2026 prévisionnelle Taxe d'habitation :	13 800	Taux : 8.29 %	Produit attendu : 1 144
		Total	<b>250 387</b>

Ressources fiscales indépendantes des taux votés en 2026 :

- Allocations compensatrices : 22 686
- FNGIR : - 13 964
- Coefficient correcteur : - 92 851

Totalisation des ressources fiscales prévisionnelles pour 2026 : **166 258**

Vote :  Unanime  Pour 14  Contre  Abstention

*Deliberation 33-2026*

**OBJET : VOTE DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS**

Le Conseil Municipal décide de voter les subventions comme suit :

<b>65748</b>	<b>Subventions de fonctionnement aux associations &amp; autres personnes de droit privé</b>	<b>14 560</b>
	APE	2 930
	ADMR	250

Souvenir Français	200
Chasse	150
Ainés ruraux- loisir 3ème Age	800
Foot Ball	3 000
Foyer laïc	600
Foyer laïc – Feu d’artifice	4 000
Gym2000	1 100
SPA	100
Aéromodélisme ACF	130
Tennis de table	800
MJC Val de Seulles	500

Vote :  Unanime  Pour 12  Contre  Abstention

Les deux présidentes d’association, Mme BOULENGER Nathalie et Mme LEMERRE Lorelei ne prennent pas part au vote des subventions.

**Courrier à la Communauté de Communes Seulles Terre et Mer (Bibliothèque) :**

M. Guesdon propose de faire un courrier au président de STM pour lui signaler que le bâtiment « bureau des syndicats » près de la mairie est disponible. Par la présente, et conformément à l’avis unanime du Conseil Municipal, nous souhaitons sensibiliser Mr le Président et officialiser notre proposition de mise à disposition à STM de ce bien immobilier pour implanter la médiathèque en cœur de bourg.

La proposition de courrier a été lue.

**❖ Arrivée de Mr RENONCOURT Gabriel (21h00)**

**DELIBERATION 34-2026**

**OBJET : VOTE DU BUDGET PRIMITIF 178 00**

**EXPOSE :**

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil Municipal le Budget Primitif 2026 du budget Principal

**PROPOSITION :**

Après cet exposé, les membres du Conseil Municipal, après en avoir délibéré décide de voter le BP 2026 Principal comme suit :

	Recettes	Dépenses
<b>FONCTIONNEMENT</b>	1 126 888.54	817 421.60
<b>INVESTISSEMENT</b>	392 677. 89	392 677. 89

Le Conseil Municipal vote le Budget Primitif 2026 Principal.

Vote :  Unanime  Pour  Contre  Abstention

Deliberation 35-2026

OBJET : ORGANISATION DU REPAS DES AINES – ANNEE 2026

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

- décide d'organiser le repas des aînés le **8 novembre 2026**.
- Ce repas est proposé aux habitants de la commune âgés de **70 ans et plus**, invités à y participer gratuitement.
- Les conjoints âgés de moins de 70 ans ainsi que les conjoints des conseillers municipaux pourront participer au repas, moyennant une contribution financière fixée à **28 euros par personne**, correspondant au coût du repas.
- Le Conseil municipal retient le devis présenté par le traiteur « **Lechevallier Traiteur** » pour la réalisation de cette prestation.

Monsieur le Maire est autorisé à signer tout document nécessaire à l'organisation de cet événement et à engager les dépenses correspondantes.

Vote :  Unanime     Pour     Contre     Abstention

### QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

- Page Facebook : présentation de la page et de la première publication. L'ensemble du Conseil Municipal est unanime.

- La séance est levée à 21h30

La secrétaire de séance,  
LEMERRE Lorelei



Le Maire,  
Christian GUESDON



